



Amendes financières 2014/2015



Frais de dossier :	
Expulsion joueur ou suspension ferme :	
Jusqu'à 3 matches	22 €
Au-delà de 3 matches	40 €
Expulsion dirigeant	40 €
Dossier disciplinaire	40 €
Réclamation :	
Seniors	35 €
Jeunes et Féminines	20 €
Appel (district) :	
Réglementaire	65 €
Disciplinaire	80 €
Absence à convocation d'une instance (par club)	35 €
Résultat :	
Non saisie ou saisie de résultat après 10H00 le lundi	
Non saisie ou saisie de résultat après 10H00 le lendemain du match lorsqu'il est joué en semaine	
Seniors et jeunes	25 €
Football d'animation	10 €
Non saisie ou saisie de résultat après 48 heures pour le foot entreprise	25 €
Non envoi d'une feuille de match (seniors, jeunes, football d'animation) :	10 €
Délai de retour de la feuille de match en seniors et jeunes : 48 heures.	
Délai de retour de la feuille de match en football d'animation : 10 jours	



Amendes financières 2014/2015



Licence manquante : (Amende applicable à compter de la date fixée par le Comité Directeur)	
Football d'animation	5€
Jeune	10 €
Senior	15 €
Dirigeant	16 €
Manque sur feuille de match : Délégué à la police	10 €
Forfait :	
Championnat Seniors	
1 ^{er} forfait	50 €
2 ^{ème} forfait et forfait général	100 €
Championnat Jeunes	
1 ^{er} forfait	30 €
2 ^{ème} forfait	40 €
3 ^{ème} forfait et forfait général	50 €
Coupe (gestion District)	100 €
Challenge féminin	50 €
Deux dernières journées de championnat	460 €
Deux dernières journées de championnat lorsque l'équipe est aux deux derniers plus bas niveaux de District :	
Seniors	300 €
Jeunes	230 €
Non participation Phases Finales	460 €
Frais d'organisation pour forfait visiteur	30 €
Impossibilité d'effectuer le contrôle des terrains après convocation	150 €
Absence à l'Assemblée Générale	125 €

Association reconnue par la Préfecture de la Haute-Garonne le 17 septembre 1968 sous le numéro 6906

59 ter, Chemin de Verdale – B.P. 30 – Saint-Jean – 31242 L'UNION CEDEX – Siret 776.951.592.00042

Tél. : 05.62.89.05.30 – Fax : 05.62.89.05.35 – E-mail : secretariat@foot31-dmt.fff.fr



Amendes financières 2014/2015



Clubs en infraction avec les statuts de l'arbitrage : Excellence : par année et par arbitre manquant Autre niveau : par année et par arbitre manquant	120 € 30 €
Absence d'éducateur diplômé au minimum "Animateur Seniors" ou CFF3 dans le Championnat excellence district seniors. Par match	50 €
Tournoi non déclaré ou déclaré tardivement au District	20 €
Participation à un match d'un joueur dont la licence n'a pas été demandée	40 €